

Montréal, le 23 février 2017

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Destinataires : Tous les participants**

**Objet : Demande relative à la méthodologie d'identification des éléments du réseau de transport principal (la Méthodologie).  
Dossier de la Régie : R-3952-2015**

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de l'examen des correspondances des participants relatives à la planification de l'audience du dossier en objet, la formation me demande de vous informer qu'elle en conclut que deux journées suffiront pour entendre les participants. Par ailleurs, elle note que le témoin de RTA ne sera pas disponible le 27 février 2017. Par conséquent, la formation modifie les dates de cette audience et la fixe au 28 février et 1<sup>er</sup> mars 2017, à compter de **9 h, dans la salle Jean Paul Riopelle**. Elle joint à la présente le calendrier de l'audience. Au besoin, les journées d'audience pourraient se prolonger un peu au-delà de l'heure habituelle de 15h.

Par ailleurs, à la suite de la réponse à la DDR-2 de la Régie au Transporteur, la Régie se questionne sur la nécessité de maintenir une distinction entre les installations de transport des réseaux «Bulk» et «RTP» aux fins de l'application des normes de fiabilité au Québec. Elle souhaiterait entendre les participants ainsi que le Transporteur à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie